

PROCES VERBAL

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à 18 heures 00, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Jacques REIX.

Date de convocation : 7 octobre 2025

Madame LOUIS Yolande a été élue secrétaire et a procédé à l'appel des membres.

Présents : Mesdames PRADELLE Dominique, PENISSON Pascale, LECOMTE Anne-Marie, BUSO Anne-Marie, MAUREAU Martine, RENAUDIE Marie-Ange, LOUIS Yolande, PHILIT Monique, LECOMTE-SARDET Isabelle.

Messieurs REIX Jacques, BOILEAU Claude.

Excusés : Madame VEDRINE Françoise.

Messieurs OYSEL Nicolas, ERCOLANI Sylvain.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, le quorum est donc atteint.

Il est rappelé que le procès-verbal de la précédente réunion a été adressé à tous les membres de la Commission administrative. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

Remboursement caution : BARRIERE Françoise

Informations diverses

23-10-2025-01 : REMBOURSEMENT CAUTION : Madame BARRIERE Françoise:

Monsieur le Président informe la Commission Administrative que suite au décès de Madame BARRIERE Françoise un état des lieux a été fait dans son logement à la résidence du Bois Doré et que celui-ci ne fait apparaître aucun problème. Monsieur le Président propose par conséquent de rendre la caution d'un montant de 423,00 € euros **sous condition que le paiement des loyers soit à jour. Si ce n'est pas le cas la trésorerie en déduira le montant dû.**

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, approuvent la proposition.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale PENISSON afin de présenter le bilan de la situation budgétaire du CCAS.

Informations pour le budget :

Le CCAS connaît actuellement des tensions budgétaires liés aux dépenses de travaux pour l'entretien des logements de la résidence autonomie (cumulus - avant-toiture).

Parallèlement les recettes demeurent stables, les tarifs d'hébergement étant encadrés par l'indice de l'INSEE. Il est difficile d'augmenter davantage les recettes. Madame PENISSON Pascale rappelle que la commission du CCAS n'avait pas validé la tarification de la salle du Bois Doré pour des locations.

Par conséquent une réflexion a été faite sur la réduction des dépenses. Le repas de Noël sera préparé cette année par les employées du CCAS, et non par un traiteur. Le montant des cadeaux faits aux résidents va être revu à la baisse (anniversaire-noël).

Cette situation financière rend difficile le maintien d'un niveau de qualité de sortie connu auparavant, et par conséquent pour cette raison la sortie « bowling et restaurant » a été annulée pour cette année. L'idée est de désormais mutualiser les sorties avec les autres résidences autonomies, afin de partager les frais.

Madame Pascale PENISSON donne la parole à Nathalie CHARLOT.

Logiciel pour la résidence autonomie : Il a été proposé au CCAS de s'intégrer dans un appel à projet avec « grappe » lancé par l'ARS afin d'obtenir une subvention pour financer un logiciel dédié aux résidences autonomies. L'idée est d'accepter ce logiciel sous la condition d'une prise en charge totale, ce qui semble faisable pour notre structure (coût sans appel à projet : 13 379 TTC).

Le logiciel proposé se nomme « TITANLIK Résidence autonomie » 100 % sécurisé et 100 % personnalisable. Il est référencé « loi Ségur ». Il permet de gérer la prise en charge d'un usager en résidence autonomie. (Dossier administratif du résident, alerte sur des échéances, gestions des inscriptions et des listes d'attente, cahier des transmissions, messagerie interne, projet personnalisé,...). Le programme sera installé sur plusieurs socles à la fois au secrétariat du CCAS et de la Résidence autonomie, ainsi que sur une tablette. Cette tablette sera utilisée lors des tournées dans la résidence et permettra une information immédiate au secrétariat du CCAS.

Une formation est comprise pour la mise en route du logiciel, et un accompagnement permettant d'intégrer nos documents et répondre à des cibles demandées par l'ARS. Un bilan d'utilisation du programme sera fait sur 3 mois (vérification de dossier actif, de messages envoyés) par l'ARS avec qui on a eu un échange téléphonique.

De plus la mise à jour et la maintenance est prise en charge pendant 2 ans, et l'accès à un outil d'animation ANISEN est offert pendant 1 an. Celui-ci pourra être déprogrammé sans frais. La maintenance aura un coût à partir de 2028 d'environ 1000 euros mais sera obligatoire.

Madame Pascale PENISSON souligne l'intérêt de ce programme, car les résidents sont amenés à rester de plus en plus longtemps dans les résidences autonomes. La réorientation des résidents dont le seuil va dépasser le seuil réglementaire n'est plus obligatoire (décret 2025-116 du 7 février 2025). Elle informe que les Services de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) géré par le CIAS et le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) vont fusionner en un guichet d'accueil unique.

Monsieur Jacques REIX souligne qu'il faut le valider car les subventions vont être de plus en plus rares.

Évaluation externe : Le département rappelle que l'évaluation externe doit être remise au plus tard le 30/06/2026. La dernière évaluation a été finalisée le 16 avril 2021, par la société ACHTAN, qui n'est plus en activité à ce jour. Des recherches d'un nouvel évaluateur sont entreprises afin de pouvoir budgéter ces frais pour 2026. Lors de la dernière évaluation le coût était de 2910 euros.

Madame Monique PHILIT prend la parole pour demander la validité de la date d'autorisation d'ouverture de la résidence (soit 15 ans à partir de janvier 2023). Elle propose qu'on s'informe auprès de la Fondation John Bost afin de connaître leur évaluateur.

Monsieur REIX parle de mise en concurrence. Un courrier au Département sera fait pour demander une prolongation du délai de remise de l'évaluation externe (Élections municipales- budget) Nathalie CHARLOT va continuer à demander des devis.

Bilan des activités au Bois Doré :

- Le **2 octobre 2025** : une activité manuelle a été réalisée (guirlandes) sous le thème d'octobre rose.

- La semaine bleue : (**6 au 10 octobre 2025**) : A la sortie cinéma habituelle, la gym douce, la marche, a été rajouté une sortie à la résidence des Mourennes pour un goûter partagé et une séance de mini-olympiades (jeu du palais, mikado géant et molky). Sarah MANSINCAL-TEYSSIER a fini la semaine avec un tour de chant. Bien que cette animation ait été proposée aux autres résidences autonomes, seulement les résidents du Bois Doré étaient

présents.

- Le **14 octobre 2025**, les résidents se sont rendus au spectacle gratuit « Y a pas d'Age » (salle municipale de Pineuilh) : théâtre alliant danse et chant.
- Le contact a été pris avec le bénévole du centre socio-culturel pour la fabrication de 2 jardinières en hauteur, un résident participera à cette activité. On espère que ce projet voit le jour courant janvier.
- Comme il a été annoncé lors de la dernière réunion la MSA a versé une subvention exceptionnelle de 2500 euros pour des activités communes entre résidences afin de mutualiser les activités (4 résidences).

Grace à cette subvention, un premier spectacle a eu lieu à la résidence autonomie du Bois Doré le **17 octobre 2025** sous le thème « Cabaret ». Étaient présents 6 résidents des Mourennes (Pineuilh), 3 résidents de la Marpa (Margueron), 5 résidents Larthomas (Sainte-Foy-la-Grande) 9 Résidence du bois doré (Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt).

2 chanteurs du Cabaret l'Ange bleu sont venus faire un spectacle pour un budget de 720 euros. Des mignardises et une boisson ont été proposées aux résidents.

- Un repas au restaurant scolaire est prévu pour le **14 novembre 2025**.
- Lors de la dernière réunion le repas de Noël pour les résidents du Bois Doré a été fixé au **12 décembre 2025**. Un intervenant Daniel Mullié, habitant la commune viendra proposer un spectacle d'une heure en solo (composition personnelle, et reprise de chansons choisis par l'auditoire).

Afin d'organiser le repas, il est souhaitable de connaître le nombre de présents parmi les membres de la commission du CCAS :

Martine Maureau, Monique Philit, Pascale Penisson, Yolande Louis, Marie-Ange Renaudie, Claude Boileau ont validé leur présence. Anne-Marie Buso informera si elle a une possibilité de venir.